

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers, Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absente, madame la conseillère Joëlle Réhel.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur André Cholette et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 16 janvier 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant les points 12.1 « Motion de félicitations à monsieur Daniel Gadbois – Pompier la Ville d'Otterburn Park » et 13.1 « Offre de services de consultations – Assistance technique code bleu – Octroi du mandat à Bâti Consult » :

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2011
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2011
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 331-8 augmentant à 907 045 \$ le montant du fonds de roulement
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro E-440-1 amendant le règlement numéro E-440 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet,

du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix afin de modifier le montant de l'emprunt et les compensations fixées, de réduire le bassin de taxation ainsi que de fixer une nouvelle date pour payer comptant

- 5.2 Adoption du règlement numéro 332-10 concernant la circulation et modifiant l'article 3 du règlement numéro 332-7 afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville

6. Administration générale

- 6.1 Modification de la résolution portant le numéro 2011-12-389 - Embauche de monsieur André Cholette au poste de directeur général intérimaire
- 6.2 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités et organismes
- 6.3 Autorisation de paiement des dépenses contractuelles au directeur des finances et trésorier intérimaire ou à son adjoint
- 6.4 Entente entre la Ville de Beloeil et les villes de Saint-Basile-le-Grand, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et McMasterville pour la fourniture d'air respirable – Autorisation de signature
- 6.5 Invitation de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Délégation de trois membres du conseil municipal
- 6.6 Félicitations et remerciements – Opération Nez rouge édition 2011

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 décembre 2011 au 12 janvier 2012
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-01-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

9. Travaux publics

- 9.1 Contrôle des animaux – Adjudication du contrat

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire : Renouvellement de la cotisation annuelle 2012 – 45 \$
- 10.2 Les Arts et la Ville : Renouvellement de la cotisation annuelle 2012 – 150 \$
- 10.3 Comité (hockey) des jeunes Riverains – Autorisation de paiement du deuxième versement de la subvention pour la saison 2011-2012
- 10.4 Club de patinage artistique – Contribution pour la période des mois de septembre 2010 à décembre 2011
- 10.5 Dîner des Aînés – Remboursement de dépenses

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

12.1 Motion de félicitations à monsieur Daniel Gadbois – Pompier à la Ville d’Otterburn Park

13. Affaires nouvelles

13.1 Offre de services de consultations – Assistance technique code bleu – Octroi du mandat à Bâti Consult

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire, Gérard Boutin, offre à l’assistance ses meilleurs vœux pour la prochaine année, plus particulièrement de la santé, du plaisir et du bonheur.

Monsieur le maire fait état de deux rencontres qui se sont tenues à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, portant sur les dossiers suivants :

- Contrôle animalier;
- Multicaserne.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n’a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l’assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION
2012-01-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2011**

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2011, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2012-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2011**

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2011, tel que rédigé.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT
NUMÉRO 331-8 AUGMENTANT À 907 045 \$ LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 331-8 augmentant le montant du fonds de roulement.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 13 janvier 2012.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement n° E-440-1.

**RÉSOLUTION
2012-01-004**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-440-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO E-440 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE
BOUSQUET, DU CHEMIN OZIAS-LEDUC À LA RUE DES PERDRIX AFIN DE MODIFIER LE
MONTANT DE L'EMPRUNT ET LES COMPENSATIONS FIXÉES, DE RÉDUIRE LE BASSIN
DE TAXATION AINSI QUE DE FIXER UNE NOUVELLE DATE POUR PAYER COMPTANT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro E-440-1.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 332-10.

**RÉSOLUTION
2012-01-005**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-10 CONCERNANT LA CIRCULATION ET
MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-7 AFIN D'INTERDIRE OU DE
LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-10.

**RÉSOLUTION
2012-01-006**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2011-12-389 – EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ CHOLETTE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a embauché monsieur André Cholette à compter du 20 décembre 2011 à titre de directeur général intérimaire de la Ville d'Otterburn Park, conformément à la résolution adoptée par ce conseil le 19 décembre 2011 et portant le numéro 2011-12-389;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher la compagnie Réseau Conseil des Sages, laquelle fournira les services d'un directeur général intérimaire, soit monsieur André Cholette;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche la compagnie Réseau Conseil des Sages afin que cette dernière fournisse les services d'un directeur général intérimaire, le tout selon les modalités et conditions décrites à la résolution 2011-12-389 et l'offre de services retenue de ladite compagnie.

**RÉSOLUTION
2012-01-07**

DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récité.

**RÉSOLUTION
2012-01-008**

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES CONTRACTUELLES AU DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER INTÉRIMAIRE OU À SON ADJOINT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été appropriés au budget de l'année 2012 par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur des finances et trésorier intérimaire ou en son absence, le trésorier adjoint, à effectuer le paiement desdites dépenses, dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget municipal adopté par ce conseil et dans la mesure où il peut émettre une attestation de disponibilité de fonds;

CONSIDÉRANT qu'une telle autorisation ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser, lors d'une séance dudit conseil, le paiement des dépenses encourues par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal autorise le directeur des finances et trésorier intérimaire ou en son absence, le trésorier adjoint, à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées, dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget adopté par le conseil municipal pour l'année financière 2012, et dans la mesure où il peut émettre une attestation de disponibilité de fonds pour chacune de ces dépenses, à savoir :

- 1) Le versement de la rémunération des membres du conseil municipal, tel que prévu au règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park;
- 2) Le paiement des salaires des employés municipaux, tel que prévu aux ententes de travail, résolutions d'embauche ou convention collective;
- 3) Le paiement des remises et des contributions de la Ville, à titre d'employeur, imposées par les Lois provinciale et fédérale ou autres;
- 4) Le paiement de factures pour les services de télécommunications et d'électricité;
- 5) Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la Ville;
- 6) Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil municipal conformément à la Loi;
- 7) Les paiements découlant d'engagements vis-à-vis la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu et différentes régions auxquelles la Ville participe;
- 8) Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de service ou de location d'équipement;
- 9) L'achat de timbre-poste et autres frais de poste ou de transport;
- 10) Les obligations créées par le service de la dette et prévues au budget annuel (remboursement du capital et des intérêts) et autres frais bancaires;
- 11) Le paiement des honoraires de vérification, de notaire, d'ingénieur ou autres professionnels concernant des dossiers approuvés préalablement par le conseil municipal;

QUE le directeur des finances et trésorier intérimaire ou en son absence, le trésorier adjoint, soumette tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil municipal.

**RÉSOLUTION
2012-01-009**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BLOEIL ET LES VILLES DE SAINT-BASILE-LE-GRAND,
MONT-SAINT-HILAIRE, OTTERBURN PARK ET MCMASERVILLE POUR LA
FOURNITURE D'AIR RESPIRABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que chacune des Villes de Saint-Basile-le-Grand, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville et Bloeil disposent d'un Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que ces Villes font partie du projet d'aide mutuelle en assistance automatique et qu'elles désirent conclure une entente d'assistance automatique pour le déplacement de l'unité d'air respirable de la municipalité de McMasterville lorsque l'intervention le nécessite et de prévoir le ravitaillement des réservoirs d'air avec la Ville de Bloeil;

CONSIDÉRANT que la tarification de ces services est fixée à 50 \$ de l'heure pour les frais de ressources humaines et de 350 \$ annuellement à la Municipalité de McMasterville ainsi que de 850 \$ annuellement à la Ville de Bloeil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park approuve le texte de l'entente intervenue entre les Villes de Saint-Basile-le-Grand, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville et Beloeil selon les modalités et conditions décrites dans ladite entente;

QUE le directeur du Service sécurité incendie soit et est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-526.

**RÉSOLUTION
2012-01-010**

INVITATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DÉLÉGATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu organise un 5 à 7 pour célébrer l'année 2012 avec les gens d'affaires de la région le 18 janvier 2012 portant sur les médias sociaux dans les organisations;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park délègue monsieur le maire Gérard Boutin ainsi que mesdames les conseillères Eve Sapina et Clarisse Viens à participer à ce cocktail;

QUE la Ville d'Otterburn Park paie les frais reliés à cette activité soit 35 \$, plus les taxes applicables par personne, pour la participation de monsieur le maire Gérard Boutin et de mesdames les conseillères Eve Sapina et Clarisse Viens.

**RÉSOLUTION
2012-01-011**

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS – OPÉRATION NEZ ROUGE ÉDITION 2011

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park adresse ses félicitations et remerciements à tous les organisateurs et bénévoles œuvrant auprès de l'organisme Opération Nez rouge de la Vallée-du-Richelieu pour le service de accompagnement effectué lors de l'édition de l'année 2011;

QUE la Ville d'Otterburn Park adresse plus particulièrement ses félicitations et remerciements à monsieur Daniel Doucet, coordonnateur à l'organisme Opération Nez rouge de la Vallée-du-Richelieu, pour son implication et le succès connu lors de cette dernière édition.

**RÉSOLUTION
2012-01-012**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2011 AU 12 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 16 décembre 2011 au 12 janvier 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 12 janvier 2012 5 935,85 \$

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 16 517,25 \$

Liste au 12 janvier 2012 743 814,47 \$

Chèques n^{os} 8018 à 8034 195 765,85 \$

Déboursés par retraits bancaires 198 231,73 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 160 265,15 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N^o CT-2012-01-01

La greffière dépose, pour et au nom du trésorier intérimaire, le certificat de disponibilité des crédits n^o CT-2012-01-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2012-01-013

CONTRÔLE DES ANIMAUX – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté les règlements n^o 372 et ses amendements, relatifs aux chiens, aux chats et aux autres animaux, et n^o 373 et ses amendements, décrétant nuisibles certaines catégories de chiens;

CONSIDÉRANT que suivant les termes de l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la Ville concernant les animaux;

CONSIDÉRANT que le contrat accordé pour les fins de l'application des règlements n^{os} 372 et 373 ainsi que leurs amendements mentionnés précédemment est venu à échéance le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville a reçu des offres de services dont celle déposée par la firme L'Arche de Noé Récupération inc., établit ses coûts et ses services de la façon suivante :

- Cueillette de tout animal domestique ou sauvage mort, à l'exception d'un chevreuil ou capture d'un animal perdu: 75 \$, plus les taxes applicables;
- Cueillette d'un chevreuil mort : 150 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que toutes les offres de services reçues excluaient l'émission, par ces organisations, des licences pour les chats et les chiens;

CONSIDÉRANT que par conséquent, l'autorité compétente, soit la Ville, émettra elle-même les licences pour les chats et les chiens conformément aux règlements n^{os} 372 et 373 et leurs amendements ainsi que de toute résolution du conseil municipal fixant le prix des licences;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge à la firme L'Arche de Noé Récupération inc., le contrat pour l'application d'une partie des règlements n^{os} 372 et 373 et leurs amendements, pour la période du 16 janvier au 30 juin 2012 selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise;

QUE la Ville délègue à l'administration municipale, la responsabilité d'émettre toute licence pour les chats et les chiens jusqu'au 30 juin 2012.

**RÉSOLUTION
2012-01-014**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2012 – 45 \$

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement d'adhésion a été adressée à la Ville d'Otterburn Park par la Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte de renouveler sa cotisation à la Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire, pour l'année 2012, au tarif corporatif de 45 \$.

**RÉSOLUTION
2012-01-015**

LES ARTS ET LA VILLE : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2012 – 150 \$

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement d'adhésion a été adressée à la Ville d'Otterburn Park par l'organisme Les Arts et la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme rassemble plusieurs villes du Québec qui promeuvent la culture et reconnaissent cette dernière comme étant un pilier du développement et de la qualité de vie de ses citoyens;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens ;

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte de renouveler sa cotisation au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2012, au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION
2012-01-016**

COMITÉ (HOCKEY) DES JEUNES RIVERAINS – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT la politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal autorise de verser le deuxième versement de 62 267,83 \$ au Comité (hockey) des jeunes riverains, à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park pour couvrir la totalité des frais de la saison 2011-2012;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire des patinoires intérieures et heures de glace 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION
2012-01-017**

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – CONTRIBUTION POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE
SEPTEMBRE 2011 À DÉCEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse la somme de 4 727,94 \$ au Club de Patinage Artistique de Mont-St-Hilaire à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de participation de citoyens d'Otterburn Park à la pratique de l'activité de patinage artistique pour la période des mois de septembre à décembre 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient imputés à même le poste budgétaire des patinoires intérieures et heures de glace 02-730-01-970 de l'année financière 2011.

**RÉSOLUTION
2012-01-018**

DÎNER DES AÎNÉS – REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a organisé le 18 décembre 2011 un dîner de Noël pour le bénéfice des personnes âgées de la Ville;

CONSIDÉRANT que les frais inhérents à cette activité sont de 724,57 \$, taxes incluses et ont été entièrement payés par le conseiller monsieur Richard Ruest;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 724,57 \$, taxes incluses à monsieur le conseiller Richard Ruest pour le remboursement des frais qu'il a payé pour la tenue de cette activité;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette activité soient imputés à même le poste budgétaire projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2012-01-019**

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DANIEL GADBOIS – POMPIER À LA VILLE
D'OTTERBURN PARK**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adresse ses félicitations et remerciements à monsieur Daniel Gadbois pour ses loyaux services à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Ville d’Otterburn Park depuis les 30 dernières années.

**RÉSOLUTION
2012-01-020**

**OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS – ASSISTANCE TECHNIQUE CODE BLEU –
OCTROI DU MANDAT À BÂTI CONSULT**

CONSIDÉRANT que la firme de consultation Bâti Consult a présenté une offre de services afin d’offrir au personnel du Service de l’urbanisme de la Ville, un soutien technique dans le cadre de l’application du Code national du Bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce soutien technique Code Bleu sera utilisé lors de l’analyse de la conformité de certains projets de construction déposés à la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut retenir l’offre de services de la firme de consultation Bâti Consult, moyennant une somme forfaitaire de 1 320 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d’urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d’Otterburn Park accepte l’offre de la firme de consultant Bâti Consult tel que ci-dessus décrite et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette firme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même les postes budgétaires honoraires– consultation professionnelle 02-610-00-419.

**RÉSOLUTION
2012-01-021**

CONSIDÉRANT que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h28.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière